



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CHARTRES METROPOLE
Conseil Communautaire
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

*Le Président soussigné certifie que le
compte-rendu de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux*

Séance du 4 mai 2017

Direction Finances et Commande Publique

DELIBERATION N°CC2017/055

Tarifs Eau Potable et Assainissement 2017 modifications

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 103**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 04 mai à 20h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Hémicycle du Conseil Départemental, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 27/04/2017

Présents : 86

Votants : 96

*"Cette décision peut
faire l'objet d'un
recours devant le
Tribunal Administratif
d'Orléans dans un
délai de 2 mois à
compter de sa
notification ou de sa
publication, en
application de
l'article R 421-1 du
Code de Justice
Administrative."*

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Elisabeth BARRAULT, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, Mme Josette BERENFELD, M. Gérard BESNARD, M. Dominique BLOIS, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, Mme Monique BOUDET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Loïc BREHU, M. Jean-Claude BRETON, Mme Josette BRUN-BESSON, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, M. Jean-Jacques CHATEL, Mme Corinne COME, Mme Martine DEGRAIN, Mme Hélène DENIEAULT, M. Thierry DESEYNE, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, M. Jackie FERRE, Mme Françoise FERRONNIERE, Mme Brigitte FRANCHET, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jacky GAULLIER, M. Christian GIGON, Mme Christine GOIMBAULT, M. Jean-Pierre GORGES, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, M. Michel GUERIN, Mme Karine HEBERT, Mme Claudine HERVET-JANNIN, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Stéphane LANTZ, M. Hervé LE NOUVEL, M. Marc LECOEUR, M. Emmanuel LECOMTE, M. Patrick LEFRANCOIS, Mme Maryse LEGRAND, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, Mme Annick LHERMITTE, M. Alain MALET, Mme Annick MARCETTEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Daniel MERCIER, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, Mme Catherine PEREZ, M. Dominique PETILLON, Mme Mylène PICHARD, Mme Martine PICHON, M. Alain PIERRAT, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Serge POUGET, M. Michel PREVEAUX, M. Thierry ROY, Mme Josiane SAISON, Mme Annie SAMZUN, M. Bernard SERVIN, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Sarah CHARRE par pouvoir à M. Jean-Marc CAVET, Mme Martine CABAILH-CIRET par pouvoir à M. Emmanuel LECOMTE, Mme Lydia JOUANNE par pouvoir à M. Jean-François LELARGE, M. Patrice FEILLU par pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT, Mme Nora BENCHEHIDA par pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Maria CHEDEVILLE par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, M. Eric CHEVEE par pouvoir à Mme Josette BERENFELD, Mme Estelle COCHARD par pouvoir à M. Jean-Jacques CHATEL, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à Mme Elisabeth BARRAULT.

Etait excusé : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER.

Etaient absents : Mme Josette FAVEROT, M. David LEBON, M. Pascal LECLAIR, M. Jean-Pierre PICHARD, Mme Sandra RENDA, M. Benjamin ROBERT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine TOROK, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. BELLAMY expose,

Lors de sa séance du 9 février 2017, le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2017. Il était annoncé une réflexion pour l'Assainissement Non Collectif (ANC) qui conduirait une modification tarifaire. Comme indiqué au règlement du service modifié lors de cette même séance, l'institution d'un service sur abonnement du suivi du bon fonctionnement des installations est proposée à compter de 2017.

L'avenant 2 au contrat de DSP relatif à la production de l'eau approuvé lors de l'assemblée du 30 mars 2017 (CC2017/029) a apporté lui aussi des changements sur les grilles tarifaires adoptées. Même si, au global, les tarifs restent les mêmes pour l'utilisateur (en dehors de l'ANC), des changements sont à prévoir entre les parts revenant au délégataire et à la collectivité. L'anticipation du transfert de l'activité de production d'eau du secteur non urbain au délégataire implique en effet un changement au titre de la rémunération de ce dernier. L'avenant 2 intégrait par exemple la modification de la part proportionnelle pour le secteur non urbain – hors Sours et Nogent le Phaye – pour le délégataire et à compter du 1^{er} mai 2017 : P1 de 0,45€/m³ (valeur 2015) soit 0,4509 €/HT/m³ (valeur 2017) jusqu'au 30/04/2017 ET P1 après cette date de 1,01 €/HT/m³ (valeur 2015) soit 1,0120 €/HT/m³ (valeur 2017).

Le présent rapport vous propose donc de retenir les nouveaux éléments au sein de la tarification de l'Eau potable et de l'assainissement pour 2017 et afin que le délégataire puisse appliquer les prix selon les dates convenues au titre des délibérations précédemment adoptées.

Avis favorable de la commission Services Publics Environnementaux réunie le 26 avril 2017

Avis favorable de la commission Finances et Prospective réunie le 27 avril 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

APPROUVE l'actualisation des annexes de l'eau potable et de l'assainissement (Collectif et Assainissement Non Collectif), des surtaxes, des abonnements, des tarifs des prestations ANC, selon les états annexés et pour les périodes indiquées dans celui-ci ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Date d'envoi en préfecture : 10/05/2017
Date de retour préfecture : 10/05/2017
Identifiant de télétransmission :

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS

